

# PLAN D'OPÉRATION INTERNE / PLAN DE DÉFENSE INCENDIE

*En grisé, les références issues de l'arrêté du 11 avril 2017 sur le plan de défense incendie*

**FM Logistic XXX**  
**Adresse**  
**Téléphon**

*Media-France - XXX/XXX*

# I. HISTORIQUE & DIFFUSION

## Historique

Version	Date	Mise(s) à jour
1	XX/XXXX	Création

## Diffusion interne

*A ajuster au réel*

Qui ?	Comment ?
Service QHSE	Version papier /
Tout collaborateur ayant une fonction dans le déploiement du POI / du PDI	Support informatique sur réseau Support papier
Poste de sécurité	
...	

## Diffusion externe

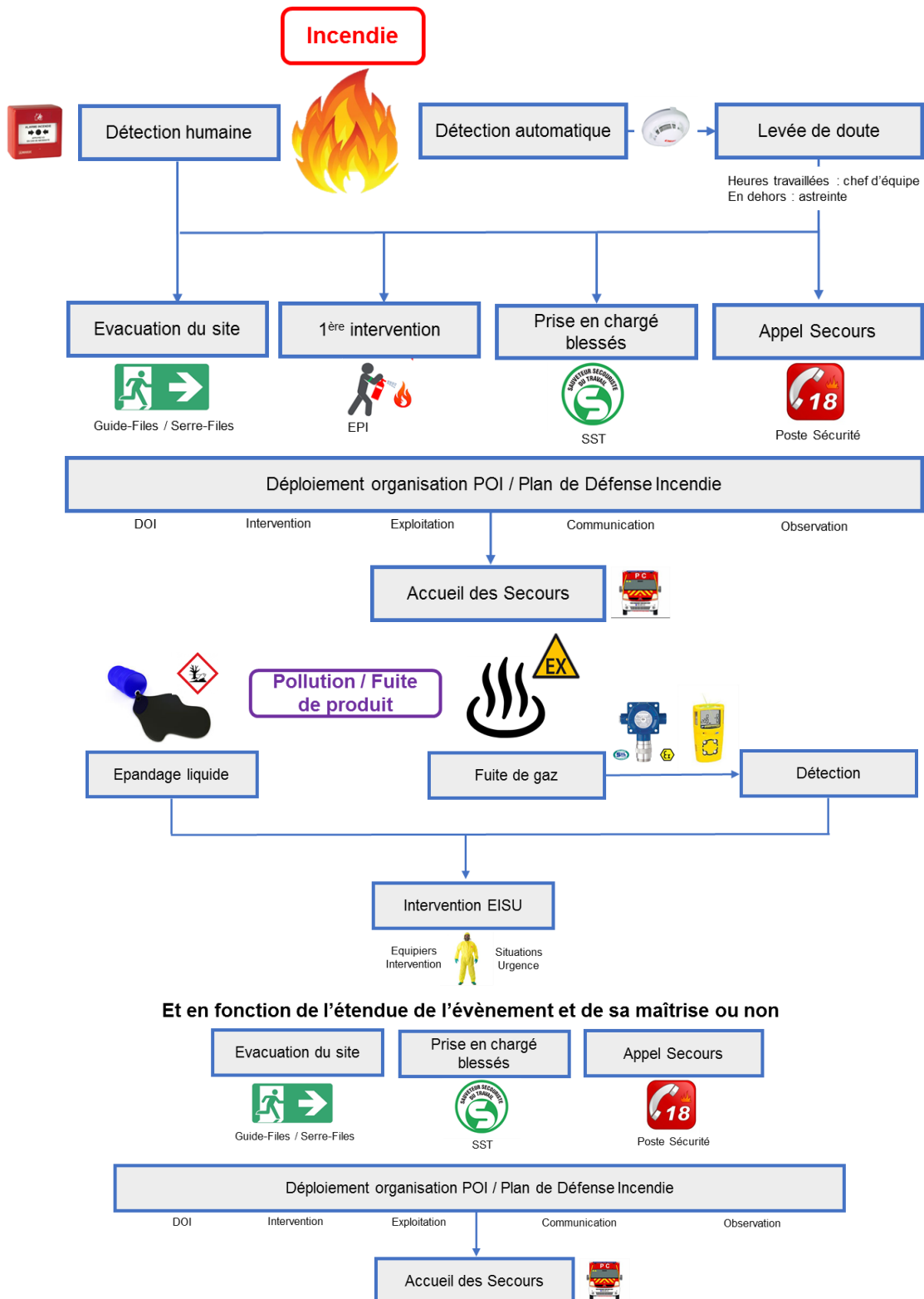
*A ajuster au réel*

Liste des destinataires externes
Dreal du XX – Adresse....
SDIS du XX – Adresse...
Préfecture – Adresse...
...

## II. GESTION DE L'ALERTE

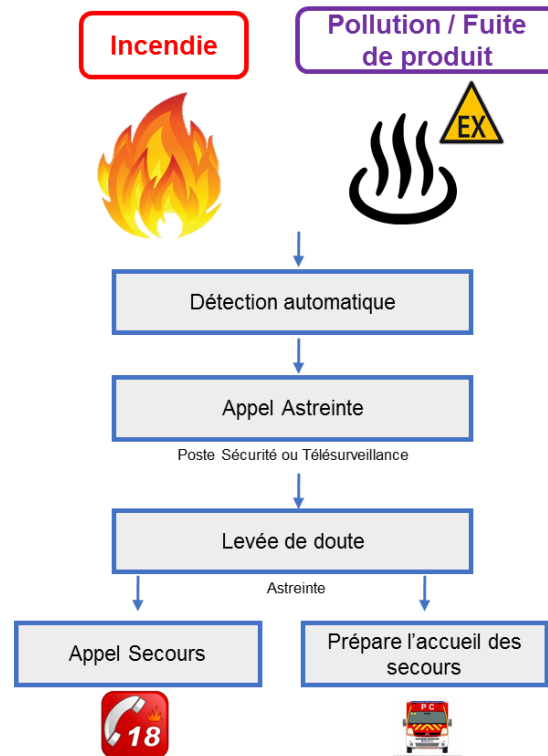
### 1. En Période d'activité

*A ajuster au site*



## 2. Hors activité (Week-end et jours fériés)

*A ajuster au site*



Arrêté du 11/04/2017 – Annexe II – 23 : Le plan de défense incendie comprend :

- le schéma d'alerte décrivant les actions à mener à compter de la détection d'un incendie (l'origine et la prise en compte de l'alerte, l'appel des secours extérieurs, la liste des interlocuteurs internes et externes) ;
- l'organisation de la première intervention et de l'évacuation face à un incendie en périodes ouvrées ;
- les modalités d'accueil des services d'incendie et de secours en périodes ouvrées et non ouvrées.

### III. CONTEXTE et SITUATION GÉOGRAPHIQUE

#### 1. Contexte

*A ajuster au site*

Coordonnées	FM Logistic xxxxxxx xxxxxxx xxxxxxx Tel : xx xx xx xx xx
Activité	Transport, entreposage et conditionnement de produits divers : résumer les typologies de produits présents (alimentaire, cosmétiques, toxiques etc...
Surface	XX XXX m <sup>2</sup>
Effectif	XX personnes
Classement ICPE	SEVESO AS (Seuil Haut) / SEVESO Seuil Bas / Autorisation
Environnement	Résumer l'environnement immédiat du site
Axes de circulation	Indiquer les moyens d'accès à la plateforme
Liste des phénomènes dangereux	L'incendie, la pollution, l'épandage de produits dangereux
Zone d'application du PPI	Si concerné, indiquer le périmètre concerné

#### 2. Situation externe au site

*Intégrer les éléments de situation utiles à la localisation et à l'accès au site*

◆ Plan de situation

◆ Voies d'accès

◆ Environnement immédiat

◆ Rose des vents et fiches climatologiques

### 3. Situation interne au site

❖ Plan de masse : accès, circulation, stationnement...

*Intégrer le plan du site avec localisation des éléments pertinents : moyens d'accès des secours, point de rassemblement, aires de stationnement des moyens d'intervention...*

❖ Plan des réseaux d'alimentation en eau incendie

❖ Plan des réseaux électriques

❖ Plan des réseaux gaz

❖ Plan des réseaux d'évacuation des eaux

Arrêté du 11/04/2017 – Annexe II – 3.5 :

*Les documents suivants doivent être annexés au PDI :*

- des plans des locaux avec une description des dangers pour chaque local présentant des risques particuliers et l'emplacement des moyens de protection incendie ;*
- des consignes précises pour l'accès des secours avec des procédures pour accéder à tous les lieux.*

## IV. EVALUATION DES RISQUES : SCÉNARIOS D'ACCIDENTS

### 1. Zones à risques

#### *◆ Détail des bâtiments et locaux techniques*

Cellules	Surfaces	Caractéristiques
Bâtiment 1	XX m <sup>2</sup>	Produits de consommation courante
Bâtiment 2		Produits inflammables
Bâtiment 3		Produits aérosols
Bâtiment 4		etc
Bâtiment 5		
Bâtiment 6		
Bâtiment 7		
Bâtiment 8		
Bâtiment 9		
Bâtiment 10		

#### *◆ Plan des zones à risques*

*Intégrer le plan du site avec localisation des zones à risques : stockages de produits dangereux, salle de charge, chaufferie, etc*

## 2. Phénomènes dangereux issus de l'étude de dangers

*Intégrer les éléments issus de l'étude de dangers du site : scénarios, mesures de sécurité...*

Secteur ou localisation du risque	Risque majeur potentiel ou scénario retenu	Effet		Conséquences possibles
		(flux de 5kw/m <sup>2</sup> )	(flux de 3kw/m <sup>2</sup> )	
Cellule de stockage	Propagation de l'incendie à une cellule			

L'étude des différents scénarios comprend les éléments suivants :

- Présentation du scénario, des causes jusqu'aux conséquences,
- Présentation des barrières de sécurité associées à chacun des événements identifiés,
- Présentation des effets possibles.



## V. RECENSEMENT DES MOYENS D'INTERVENTION

### 1. Extinction

#### ◆ Ressource en eau

Moyens disponibles	Localisation	Délais

*Réserves d'eau sprinkler, RIA, PI, réserve pompiers...*

#### ◆ Sprinklage

Moyens disponibles	Localisation	Délais

*Description du sprinklage en place par cellule (schéma de protection, types de têtes...)*

En cas d'indisponibilité temporaire du sprinklage, les mesures compensatoires suivantes sont mises en œuvre :

- interdiction de travaux par point chaud,
- renforcement des moyens de 1<sup>ère</sup> intervention
- surveillance renforcée...

#### **A compléter / Ajuster**

Arrêté du 11/04/2017 - Annexe II - 23 : Le plan de défense incendie comprend :

- le plan de situation décrivant schématiquement l'alimentation des différents points d'eau ainsi que l'emplacement des vannes de barrage sur les canalisations, et les modalités de mise en œuvre, en toutes circonstances, de la ressource en eau nécessaire
- la description du fonctionnement opérationnel du système d'extinction automatique, s'il existe ;
- la localisation des commandes des équipements de désenfumage prévus au point 5 ;



### ❖ Réserve émulseurs

*Si requis dans l'arrêté préfectoral du site*

Localisation	Type émulseur	Quantité disponible

## 2. Désenfumage

Les cellules de stockage sont divisées en cantons de désenfumage d'une superficie maximale de 1500 m<sup>2</sup> chacun et d'une longueur maximale de 60 m.

Des exutoires à commande automatique et manuelle sont répartis sur l'ensemble de la toiture (2% minimum de la surface de chaque canton de désenfumage). La commande manuelle est installée en 2 points opposés de l'entrepôt. L'actionnement d'une commande empêche la manœuvre inverse par l'autre commande.

*Intégrer le plan de des cantons de désenfumage avec emplacement des commandes*

Des amenées d'air frais sont présentes dans les bâtiments suivants :

Bâtiment	Amenée d'air frais	Surface minimal d'amenée d'air frais

L'ouverture manuelle des exutoires et des amenées d'air frais en cas d'incendie se fait uniquement sur ordre des sapeurs-pompiers.

*Intégrer le plan des amenées d'air frais si concerné*

## 3. Compartimentage des bâtiments : séparations coupe-feu

*Intégrer le plan de compartimentage de l'entrepôt (murs et portes CF)*

#### 4. Lutte toxique

*Lister si pertinent les moyens présents (combinaisons, masques...)*

Equipement	Localisation

#### 5. Prévention des pollutions

*Décrire les moyens de rétention / confinement présents  
Renvoi vers le plan d'évacuation des eaux*

#### 6. Moyens matériels nécessaires au déploiement du POI / du PDI

##### ◆ Positionnement du PC (Poste Commandement)

##### ◆ Valise POI

*Décrire le contenu de la valise POI : liste indicative...*

- Document POI / PDI
- Kits par fonction POI / PDI : gilet, fiches réflexe...
- Ensemble des plans du POI / PDI
- Moyens de communication : Talkie-Walkie
- Tableaux d'affichage (paperboard et velleda)
- Clé USB des FDS , FDS Papier...
- Un magnétophone
- Lampes torches avec piles
- Rubalise
- Trousse de premier secours
- Casques de chantier
- Enrouleur électrique
- Multiprises
- Liste téléphonique de la plateforme
- Fourniture bureau...

## VI. ORGANISATION DES SECOURS

L'organisation interne des secours se compose :

- des fonctions présentes sur le lieu de l'incident et qui prendront en charge les actions de 1<sup>ère</sup> intervention, prise en charge des blessés et évacuation des bâtiments : EPI, EISU, Guide et Serre-Files, SST
- en parallèle, le déploiement des fonctions prévues dans le cadre de l'organisation POI / PDI pour préparer l'arrivée des secours extérieurs et les accompagner dès leur arrivée

*Arrêté du 11/04/2017 – Annexe II – 23 : Le plan de défense incendie comprend :*

- *le schéma d'alerte décrivant les actions à mener à compter de la détection d'un incendie (l'origine et la prise en compte de l'alerte, l'appel des secours extérieurs, la liste des interlocuteurs internes et externes) ;*
- *l'organisation de la première intervention et de l'évacuation face à un incendie en périodes ouvrées ;*
- *les modalités d'accueil des services d'incendie et de secours en périodes ouvrées et non ouvrées ;*

*Arrêté du 11/04/2017 – Annexe II – 23 : Le plan de défense incendie comprend :*

- *la justification des compétences du personnel susceptible, en cas d'alerte, d'intervenir avec des extincteurs et des robinets d'incendie armés et d'interagir sur les moyens fixes de protection incendie, notamment en matière de formation, de qualification et d'entraînement*

*Arrêté du 11/04/2017 – Annexe II – 23 : Le plan de défense incendie prévoit les modalités selon lesquelles les fiches de données de sécurité sont tenues à disposition du service d'incendie et de secours et de l'inspection des installations classées et, le cas échéant, les précautions de sécurité qui sont susceptibles d'en découler.*

*Arrêté du 11/04/2017 – Annexe II – 3.3.1 : Les mesures organisationnelles permettant de libérer les aires de mise en station des moyens aériens en cas de sinistre avant l'arrivée des services d'incendie et de secours sont intégrées au PDI*

*Arrêté du 11/04/2017 – Annexe II – 3.3.2 : Les mesures organisationnelles permettant de libérer les aires de stationnement des engins en cas de sinistre avant l'arrivée des services d'incendie et de secours sont intégrées au PDI*

*Arrêté du 11/04/2017 – Annexe II – 3.4 : S'il existe une ouverture munie d'un dispositif manœuvrable uniquement par l'exploitant et permettant de faciliter la mise en œuvre des moyens hydrauliques de plain-pied, les mesures organisationnelles permettant l'accès des services d'incendie et de secours par cette ouverture en cas de sinistre sont intégrées au PDI.*

*Arrêté du 11/04/2017 – Annexe II – 3.5 :*

*Les documents suivants doivent être annexés au PDI :*

- *des plans des locaux avec une description des dangers pour chaque local présentant des risques particuliers et l'emplacement des moyens de protection incendie ;*
- *des consignes précises pour l'accès des secours avec des procédures pour accéder à tous les lieux.*

## 1. 1<sup>ère</sup> intervention et évacuation des bâtiments

### ◆ Lutte incendie : Equipiers de 1<sup>ère</sup> intervention (EPI)

**FM**>LOGISTIC

**EPI**

FICHE DE  
FONCTION

**Mission :**

Combattre l'incendie et mettre en œuvre les moyens pour éviter sa propagation en attendant l'arrivée des secours extérieurs

**Réflexes :**

- Lutter contre l'incendie en employant les moyens d'extinction appropriés (*Extincteurs, Robinet d'Incendie Armé.*)
- Faire alerter les responsables concernés du site (*chefs d'équipe, responsable client*)
- Faire mettre en œuvre une protection pour éviter le sur-accident
- Déclencher l'évacuation en cas de besoin (*déclencheur manuel près des portes de secours*)
- Se mettre à la disposition des sapeurs-pompiers dès leur arrivée et suivre leurs instructions
- Faire évacuer toutes remorques et tous véhicules positionnés à quai et gênant pour la lutte contre le sinistre

**Remarque :** Ne pas s'exposer inutilement, ne pas jouer les « héros ».

**Cas particuliers :**

Lors de l'évacuation, les Équipiers de Première Intervention peuvent intervenir directement sur le sinistre. Dans ce cas, ils avertissent de leur prise de fonction et des premières informations sur le sinistre (*Par téléphone ou de vive voix.*)

*A adapter aux spécificités site éventuelles*

❖ Épandage de produits : Équiers Intervention Situation Urgence (EISU)

FM>LOGISTIC	EISU	FICHE DE FONCTION
<b><u>Mission :</u></b>		
Lutter contre un épandage de produits dangereux par mise en œuvre des moyens disponibles		
<b><u>Réflexes :</u></b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>● S'équiper avec les EPI disponibles adaptés</li><li>● Mettre en sécurité la zone</li><li>● Intervenir sur l'épandage</li></ul>		

*A adapter aux spécificités site éventuelles*

❖ Prise en charge des blessés éventuels : Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)

**FM**>LOGISTIC

**SST**

**FICHE DE  
FONCTION**

**Mission :**

Donner les premiers soins aux victimes d'accident en attendant l'arrivée des secours extérieurs

**Réflexes :**

- Au signal d'évacuation, se rendre au point de rassemblement et se mettre à disposition pour d'éventuelles interventions de secours et d'aides aux victimes
- Sur le lieu du sinistre :
  - S'équiper de moyens de protection et de secours (*gants, masques bouche à bouche ... etc.*)
  - Ne pas intervenir seul
  - Rechercher, dénombrer, identifier
  - Faire un premier diagnostic des blessés
  - Prodiguer les premiers soins
  - Sur demande, réaliser un bilan de la situation : Nombre de blessés, état et évacuation
- Se mettre à disposition des services médicalisés dès leur arrivée
- Diriger les blessés vers un lieu sécurisé avant leur prise en charge par les services des secours externes (*SAMU ; sapeurs-pompiers ; ambulances*)

**Cas particuliers :**

Lors de l'évacuation, les Sauveteurs Secouristes du Travail peuvent intervenir directement pour apporter de l'aide aux éventuels blessés. Dans ce cas, ils avertissent de leur prise de fonction et des premières informations sur le sinistre et les blessés (*Par téléphone ou de vive voix.*)

*A adapter aux spécificités site éventuelles*



◆ Evacuation des bâtiments : Guide et Serre-Files

**FM** > LOGISTIC

## SERRE-FILES

FICHE DE  
FONCTION

**Mission :**

Faire évacuer les lieux sinistrés en contrôlant l'absence d'individus en tous lieux et en les guidant vers le point de rassemblement

**Réflexes :**

- Diriger le personnel (*administratif, entrepôt, clients, chauffeurs, visiteurs, entreprises extérieures*) vers les issues de secours et sorties les plus proches pour rejoindre le point de rassemblement (*Devant l'entrée principale.*)
- Contrôler tous les locaux de son périmètre : vestiaires, salles de pause, WC, locaux techniques ... etc.
- Empêcher les personnes de retourner dans les bâtiments
- Récupérer les classeurs des présents (*Visiteurs, chauffeurs*)
- Fermer ou s'assurer de la fermeture des portes de quais et coupe-feu derrière son passage
- Rester auprès du personnel évacué sur les points de rassemblement
- Bloquer la circulation des véhicules (*Entrée et sortie du site*)
- Sur demande, réaliser un bilan de la situation : fermeture des portes coupe-feu, des portes de quai et évacuation du personnel

*A adapter aux spécificités site éventuelles*

## 2. Déploiement du POI / du PDI

La réponse opérationnelle à apporter face aux accidents requiert la mise en œuvre d'une organisation définie selon les différents cas de figure possibles suivants :

- Pendant les heures ouvrées, en présence du CODIR / des services supports,
- Pendant les heures ouvrées, en l'absence du CODIR / des services supports,
- En dehors des heures ouvrées

***L'organisation définie pour répondre aux exigences du plan opération interne et/ou du plan de défense incendie doit être adaptée au contexte du site.***

***L'organisation type de départ comporte 5 fonctions : DOI – Intervention – Exploitation – Communication – Observation***

***Le nombre de fonctions à pourvoir peut ainsi être flexible dès lors que l'organisation permet d'effectuer toutes les tâches requises.***

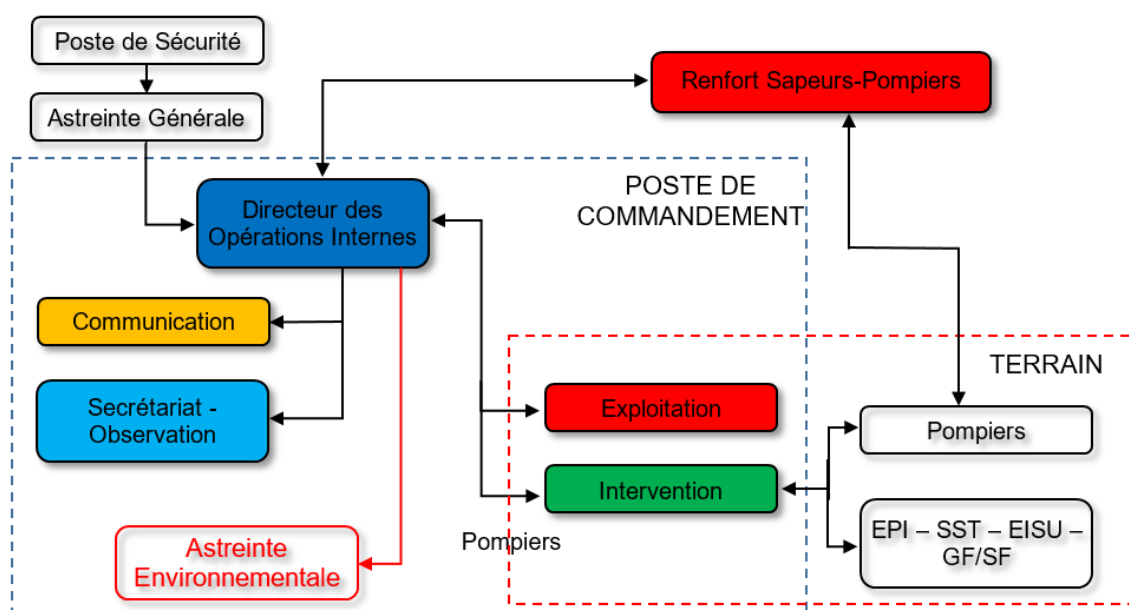
### Check List macro indicative des tâches devant être effectuées....

Tâches	Fonction concernée (à ajuster au cas par cas)
Réalisation de la levée de doute	<b>Chef d'équipe, Intervention, Exploitation...</b>
Appel des secours	<b>Poste sécurité, Chef d'équipe...</b>
Décision de déployer le POI / PDI	<b>DOI / Directeur PF</b>
S'assurer que les fonctions sont couvertes	<b>DOI / Directeur PF</b>
Encadrement de l'intervention sur le sinistre	<b>Intervention</b>
Mise en sécurité du site (énergie, fonctionnement sprinkler, rétention...)	<b>Exploitation / Maintenance</b>
Alimenter les différents supports nécessaires à la préparation de l'accueil des secours : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan évacuation</li> <li>- Bilan déploiement POI / PDI</li> <li>- Bilan incident</li> <li>- Bilan Mise en sécurité....</li> </ul>	<b>Observation</b>
Organiser la police des accès	
Communiquer sur l'incident	<b>Communication</b>
<b>Appel de l'astreinte environnementale</b>	<b>Communication</b>
Accueil des secours à leur arrivée	<b>DOI / Directeur PF</b>
Former un binôme avec le responsable des secours du SDIS	<b>DOI / Directeur PF</b>
Se mettre à disposition du SDIS sur le terrain	<b>Intervention / Exploitation....</b>
...	

### ◆ En présence du CODIR / des services supports

La cellule POI se compose de 5 fonctions.

Fonction en Cellule POI	Qui	Back up #1	Back up #2
Directeur des Opérations Internes	Directeur de Plateforme	...	...
Intervention	Responsable QHSE	...	...
Exploitation	Responsable Maintenance	...	...
Communication	Responsable RH	...	...
Secrétariat / Observation	...	...	...



Directeur des Opérations

Déclenche le POI, évalue le sinistre, définit les objectifs prioritaires, valide la stratégie d'intervention, assure la liaison avec les autorités.

Intervention

Assure le sauvetage des blessés, la lutte contre le sinistre, la protection des installations **et la coordination avec l'astreinte environnementale sur la réalisation des 1<sup>er</sup>s prélèvements.**

Exploitation

Assure la mise en sécurité des installations, la coupure des énergies, le bon fonctionnement des moyens de protection.

Communication

Informe les administrations concernées, diffuse l'information, prend en charge l'information des médias. **Appel l'astreinte pour effectuer les 1<sup>er</sup> prélèvements environnementaux post accidentel**

Secrétariat - Observation

Tient à jour la main courante sur laquelle sont notés tous les messages, assure l'écoute et la transmission des messages, consigne les phases d'évolution du sinistre.

FM>LOGISTIC	DIRECTEUR DES OPERATIONS INTERNE	FICHE DE FONCTION
Prend son téléphone portable et / ou DECT et se rend au point de rassemblement		
Selon la situation, se rend au rez-de-chaussée des bureaux centraux (PC)	<i>Situation non maîtrisée : besoin d'appeler les secours et de déclencher le POI</i>	
Prend la fonction de Directeur des Opérations Interne	<i>S'équipe d'un gilet jaune « POI »</i>	
S'assure que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les secours extérieurs sont alertés</li> <li>• le comptage du personnel est réalisé</li> <li>• l'astreinte environnementale a été activée</li> </ul>	<i>En s'informant auprès du point de rassemblement</i>	
S'assure que toutes les fonctions POI sont mises en œuvre	<i>Après de la fonction Secrétariat et avec le document « Composition de la cellule POI »</i>	
S'informe de la situation	<i>Documents « Premières actions déclenchement POI » - « Bilan sinistre »</i>	
A l'arrivée des secours et de l'autorité compétente ( <i>préfecture ou mairie</i> ), réalise un bilan de la situation	<i>Réponse aux questions et prises de décisions</i>	
Veille à l'organisation des secours aux blessés et à l'intégration des secours extérieurs sur le site	<i>En s'informant auprès des fonctions exploitation, intervention, secrétariat et communication</i>	
Gère les actions de communication ( <i>personnel, autorités, siège, familles, médias, administrations ... etc.</i> )	<i>Avec la fonction communication</i>  <i>Les médias (presse - télévision), les familles et les autorités sont accueillis dans des locaux ou zones différentes.</i>	
Se met à disposition du sapeur-pompier responsable des secours afin de prendre les décisions d'intervention	<i>En prenant en compte les zones de danger, l'emplacement du personnel évacué, les clients stratégiques ...</i>	
S'informe de la situation tout au long du sinistre et s'assure que les fonctions POI sont mises en œuvre	<i>En s'informant auprès des fonctions exploitation, intervention, secrétariat et communication</i>	

FM>LOGISTIC	INTERVENTION	FICHE DE FONCTION
Prend son téléphone portable et / ou DECT et se rend au point de rassemblement		
Selon la situation, se rend au rez-de-chaussée des bureaux centraux (PC)	<i>Situation non maîtrisée : besoin d'appeler les secours et de déclencher le POI</i>	
Prend la fonction Intervention	<i>S'équipe d'un gilet jaune « POI »</i>	
Vérifie la localisation de l'incident	<i>Par le report d'alarme (centrale incendie) ou télésurveillance ou avec les premiers témoins</i>	
Supervise les moyens engagés humains et matériels	<i>Gérer l'intervention et le retrait des EPI &amp; SST</i>	
Accueille les pompiers sur le sinistre et décrit la situation	<i>Information sur les évolutions du sinistre</i>	
Vérifie la réalisation des informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture portes coupe-feu</li> <li>• Fermeture portes de quais</li> <li>• Absence de personnel dans les locaux</li> </ul>	<i>Auprès des serre-files</i>	
S'informe des résultats de l'évacuation	<i>Liste des présents / absents au point de rassemblement</i>	
Aide les sapeurs-pompiers dans l'identification des risques et leur intervention	<i>Liste des produits stockés disponible au bureau maintenance ou en visuel avec les produits en stock</i>	
<b>Prend contact avec l'astreinte environnementale</b>	<i>Utiliser la fiche d'activation « Alerte Astreinte environnementale » pour communiquer les informations nécessaires et s'assurer de la mise en place des mesures d'analyse conformément au rapport ....</i>	
Application des décisions du Directeur des Opérations Interne		
Demande des actions techniques (déplacement d'un engin de manutention, ouverture d'une porte ...)	<i>Fonction exploitation</i>	
Information du PC sur la situation	<i>Évolutions du sinistre au niveau de la fonction Secrétariat</i>	

FM LOGISTIC	EXPLOITATION	FICHE DE FONCTION
<b>Prend son téléphone portable et / ou DECT</b>		
<b>Imprime la liste des présents et la fournit aux chefs d'équipes en se rendant au point de rassemblement</b>	<i>But : aide au comptage des présents au point de rassemblement</i>	
<b>Selon la situation, se rend au rez-de-chaussée des bureaux centraux (PC)</b>	<i>Situation non maîtrisée : besoin d'appeler les secours et de déclencher le POI</i>	
<b>Prend la fonction Exploitation</b>	<i>S'équipe d'un gilet jaune « POI »</i>	
<b>Vérifie la localisation de l'incident</b>	<i>Par le report d'alarme (centrale incendie) ou télésurveillance ou avec les premiers témoins</i>	
<b>Si nécessaire, élabore des zones de restriction (interdiction de circuler ou de pénétrer ...)</b>	<i>Information du Directeur des Opérations Interne</i>	
<b>Met en sécurité les installations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Met le site sous rétention</li> <li>• Vérifie la mise en route des groupes motopompes</li> <li>• Coupe les énergies (<i>gaz et électricité</i>)</li> </ul>	<i>Suivant le « dossier consignes sécurité » et les demandes du Directeur des Opérations Interne et de l'Intervention</i>  <i>Ne pas couper l'électricité globale du site mais seulement sur le bâtiment sinistré</i>	
<b>Assure une assistance technique pour les besoins des pompiers</b>	<i>Selon les données techniques connues</i>	
<b>Information du PC sur le sinistre et la situation technique de l'incident</b>	<i>Evolutions du sinistre au niveau de la fonction Secrétariat</i>	
<b>Évalue tout au long du sinistre, les besoins techniques pour maîtriser le sinistre</b>	<i>Information de la fonction Secrétariat</i>	

FM LOGISTIC	COMMUNICATION	FICHE DE FONCTION
<b>Prend son téléphone portable et / ou DECT</b>		
<b>Imprime la liste des présents VamWeb et la fournit aux chefs d'équipe en se rendant au point de rassemblement</b>	<i>But : aide au comptage des présents au point de rassemblement</i>	
<b>Selon la situation, se rend au rez-de-chaussée des bureaux centraux (PC)</b>	<i>Situation non maîtrisée : besoin d'appeler les secours et de déclencher le POI</i>	
<b>Prend la fonction Communication</b>	<i>S'équipe d'un gilet jaune « POI »</i>	
<b>S'informe de la situation</b>	<i>Documents « Premières actions déclenchement POI » - « Bilan sinistre »</i>	
<b>Appel de l'astreinte environnementale</b>	<i>Utiliser la fiche d'activation « Alerte Astreinte environnementale »</i>	
<b>Note toutes les sollicitations et les réclamations reçues. En informe le Directeur des Opérations Interne</b>	<i>Dans le registre des messages envoyés et des sollicitations et des réclamations</i>	
<b>Gère les actions de communication (collaborateurs FM, autorités, population voisine, siège FM Logistic, médias, familles des collaborateurs ... etc.)</b>	<i>Avec le Directeur des Opérations Interne</i>  <i>Les médias (presse - télévision), les familles et les autorités sont accueillis dans des locaux ou zones différentes.</i>  <i>Suivant les fiches Mémo Communication</i> <i>Selon l'annuaire POI</i> <i>Selon la liste de personnes à contacter en cas d'urgence</i>	

FM LOGISTIC	SECRETARIAT / OBSERVATION	FICHE DE FONCTION
Prend son téléphone portable et / ou DECT et se rend au point de rassemblement		
Selon la situation, se rend au rez-de-chaussée des bureaux centraux (PC)	<i>Situation non maîtrisée : besoin d'appeler les secours et de déclencher le POI</i>	
Prend la fonction Secrétariat / Observations	<i>S'équipe d'un gilet jaune « POI »</i>	
Armer le PC	<i>Déploiement de la cantine POI : paperboard, plans ... etc.</i>	
Affiche et remplit le tableau indiquant les noms des acteurs du POI pour ce sinistre	<i>Document « Composition de la cellule POI »</i>	
Affiche et remplit les documents de synthèse sur la situation	<i>En lien avec les fonctions Exploitation et Intervention</i>  <i>Documents « Premières actions déclenchement POI » - « Bilan sinistre »</i>	
Appelle le portail vocal pour se renseigner sur les conditions météorologiques à venir	<i>Sur demande des sapeurs-pompiers</i> <i>Portail vocal : XX XX XX XX XX</i>	
Retranscrit toutes les informations importantes sur le sinistre	<i>Note et horodate les décisions et déclarations du Directeur des Opérations Interne</i>  <i>Documents « Premières actions déclenchement POI » - « Bilan sinistre » - « Bilan des arrivées » - « Bilan de l'évacuation » - « Evacuation des victimes »</i>	
Récupère les documents et informations liés au sinistre et veille à leur sauvegarde	<i>Archives et enregistrement</i>	
Rend compte des résultats de l'évolution de la situation au Directeur des Opérations Interne		
Gère les accès	<i>Appel de la gendarmerie afin de gérer l'accès au site si nécessaire</i>	
Organise les moyens logistiques ( <i>nourriture, boissons ...</i> )		



**Mission :**


Faciliter l'évacuation et le comptage du personnel ainsi que la mise en œuvre des moyens techniques.

**Réflexes :**

- Mettre le site en rétention
- Libérer les tourniquets annexes en SORTIE
- Bloquer les tourniquets annexes en ENTREE
- Editer la liste des présents
- Recenser les alarmes qui arrivent à la Centrale Incendie
- Alerter les secours externes
- Alerter le Directeur de Plateforme ou l'astreinte
- Editer l'état des stocks via le logiciel E-dago
- Faciliter la sortie des présents
- Accueillir les secours externes et faciliter leur accès au site

❖ En absence du CODIR / des services supports

*Décrire l'organisation en place => Kit CEL / Absence CODIR à construire par exemple*

 <b>EN CAS D'EFFECTIFS RÉDUITS</b>	<b>FICHE DE FONCTION</b>
Appeler les sapeurs-pompiers	<i>Bilan de la situation (localisation, type de sinistre, ampleur ... etc.)</i>
Intervention des EPI et des SST	<i>Mise en sécurité du site sans se mettre en danger</i>
Appeler le Directeur de Plate-forme et / ou le Responsable Client	
<b>Appel de l'astreinte environnementale</b>	<i>Utiliser la fiche d'activation « Alerte Astreinte environnementale »</i>
Gérer l'évacuation du site : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les serre-files font évacuer les lieux sinistrés</li> <li>• Les portes coupe-feu et portes de quais sont fermées</li> <li>• Réaliser un bilan des présents et des absents au point de rassemblement</li> </ul>	<i>Mise en sécurité des collaborateurs</i>
Couper l'arrivée de gaz	<i>Suivant le « dossier consignes sécurité »</i>
Accueillir les sapeurs-pompiers à leur arrivée sur le site	<i>Bilan de la situation (localisation, type de sinistre, ampleur ... etc.)</i>
A l'arrivée du Directeur de Plate-forme et / ou le Responsable Client, mettre en œuvre une organisation efficace	<i>Bilan de la situation</i> <i>Mise en sécurité du site</i>
Si besoin, appeler la gendarmerie et / ou la police	<i>Aide pour gérer l'accès au site</i>

### ❖ En dehors des heures ouvrées

***Décrire l'organisation en place => Kit Astreinte à construire***

Le déclenchement d'un incendie sera détecté par la détection incendie ou le système de sprinkler présent sur le site. La télésurveillance permettra de déclencher l'alerte et des actions de mise en sécurité du site

**Mission :**

Faciliter l'évacuation et le comptage du personnel ainsi que la mise en œuvre des moyens techniques.

**Réflexes :**

- Mettre le site en rétention
- Libérer les tourniquets annexes en SORTIE
- Bloquer les tourniquets annexes en ENTRÉE
- Editer la liste des présents
- Recenser les alarmes qui arrivent à la Centrale Incendie
- Alerter les secours externes
- Alerter le Directeur de Plateforme ou l'astreinte
- Editer l'état des stocks via le logiciel E-dago
- Faciliter la sortie des présents
- Accueillir les secours externes et faciliter leur accès au site

## VII. MISE EN ŒUVRE DES 1ers PRÉLÈVEMENTS ENVIRONNEMENTAUX EN SITUATION ACCIDENTELLE

A la suite de l'incendie des sites de Normandie Logistique et de Lubrizol le 26 septembre 2019, le ministre de la Transition écologique et solidaire a initié une très importante réforme de la réglementation du stockage de liquides inflammables, liquides et solides liquéfiés combustibles et matières combustibles, dont les grands axes ont été annoncés dans le Plan d'action post-Lubrizol, publié en février 2020.

Par ailleurs, ces exigences s'accompagnent d'un renforcement, dans les plans de défense incendie et plans d'opération interne, des dispositions permettant de mener les premiers prélèvements environnementaux.

La prescription relative aux " premiers prélèvements environnementaux " vise à demander à l'exploitant de mener des actions pendant la phase d'urgence, en premier lieu afin d'être en capacité d'informer rapidement et justement les populations voisines d'un site sur lequel se produirait un incendie. Elle permettra également au Préfet de disposer d'éléments factuels sur lesquels se baser pour prescrire à l'exploitant les analyses et mesures à mettre en œuvre en phase post-accidentelle.

Pour répondre à cette obligation, FM Logistic a contractualisé avec Socotec Environnement pour la réalisation des premiers prélèvements environnementaux post accidentels.

Ce contrat permet de répondre aux nouvelles obligations réglementaires, en particulier vous trouverez en annexe le rapport de stratégie de prélèvements qui comprend :

- les dispositions permettant de mener les premiers prélèvements environnementaux, à l'intérieur et à l'extérieur du site, lorsque les conditions d'accès aux milieux le permettent ;
- les substances recherchées dans les différents milieux et les raisons pour lesquelles ces substances et ces milieux ont été choisis ;
- les équipements de prélèvement à mobiliser, par substance et milieux ;
- les personnels compétents ou organismes habilités à mettre en œuvre ces équipements et à analyser les prélèvements selon des protocoles adaptés aux substances à rechercher.

Le schéma d'alerte du site inclut la partie astreinte environnementale avec les modalités d'appel et d'organisation précisées en annexe dans la procédure d'activation de l'astreinte Socotec.

Cette procédure détaille le N° d'urgence à composer, les informations à communiquer, l'organisation sur place ...

L'astreinte environnementale sera incluse dans les exercices POI du site pour s'assurer de l'efficacité du fonctionnement et identifier les axes d'amélioration éventuels.

# ANNEXES

## 1. Plans

- ✓ Bilan évacuation
- ✓ Plan zone sinistrée
- ✓ Mise en sécurité du site
- ✓ Déclenchement du POI
- ✓ Bilan des communications

## 2. Fiches Mémo des différentes fonctions

## 3. Supports affichage cellule POI

- ✓ Bilan évacuation
- ✓ Plan zone sinistrée
- ✓ Mise en sécurité du site
- ✓ Déclenchement du POI
- ✓ Bilan des communications

## 4. Fiches Bâtiments

## 5. Message alerte type

## 6. Procédure d'activation « Astreinte Environnementale »

## 7. Rapport de stratégie de prélèvements